



Recommandations politiques de travailleur.ses pauvres et précaires et d'intervenants professionnels

La première ordonnance du 20 juillet 2006 fixait la publication bisannuelle du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. Ce processus de recherche et d'analyse scientifique avec présentation des résultats devant le Parlement bruxellois visait entre autres la formulation de recommandations politiques par l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Le décret et ordonnance conjoints relatifs à l'adoption et à la mise en œuvre du Plan social santé intégré bruxellois (PSSI) a été publié le 25 janvier 2024. Ce décret instaure de nouvelles modalités de publication du Rapport sur l'état de la pauvreté et des inégalités sociales de santé. Celui-ci sera pris en considération dans le cadre de la révision potentielle du PSSI et alimentera la synthèse des mesures prises en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales de santé.

Dans le cadre du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, l'Observatoire de la Santé et du Social recueille et synthétise les recommandations des Bruxellois.es concerné.es aux représentants politiques³²¹. Ces éléments consolident la dynamique intrinsèque de participation comme élément constitutif du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté.

Les phénomènes de vulnérabilités, de précarités et de pauvretés sont mesurés et investigués mais le recueil de recommandations politiques par les premier.es concernées et les intervenants qui les aident est plus rare. Comme mentionné dans les chapitres précédents, la compréhension des précarisations actuelles et des réalités des travailleur.es pauvres et précaires bruxellois.es passe par le recueil de leur point de vue subjectif.

Il est fondamental de restituer les éléments apportés par les travailleur.es pauvres interviewés et par des intervenants professionnels qui agissent autour des problèmes qu'ils rencontrent et de les considérer comme éléments constitutifs de l'analyse globale du thème étudié dans le cadre de ce rapport. Il convient de prendre au sérieux et d'inclure le point de vue subjectif des personnes par rapport aux politiques publiques qui les concernent (Cantelli & Genard, 2007; Braconnier & Mayer, 2015).

Durant l'enquête, l'Observatoire a invité chaque répondant à formuler une ou plusieurs recommandations à un haut représentant politique. Comme pour les trois précédentes éditions, la question

suivante a été posée : «Si vous aviez un homme ou une femme politique devant vous, Ministre de l'emploi ou autre, au niveau fédéral et régional, et que vous pouviez lui donner une ou plusieurs idées de recommandations d'actions à mener, que lui diriez-vous?»

Plusieurs types de recommandations figurent dans ce chapitre, celles formulées par des travailleur.es pauvres, premier.e.s concernés, et celles formulées par des intervenants de première ligne. Sont également reprises les recommandations de Observatoire formulées à partir de l'enquête menée et ce en conformité avec ses missions. Ces recommandations sont à compléter avec celles identifiées par différentes organisations externes dans le cahier des Regards croisés: l'Observatoire bruxellois de l'Emploi et de la Formation (View), le Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes (CEFH) et Brupartners, les trois régionales syndicales (CsC, FGTB, CGSLB), la Fédération des Services Sociaux (FdSS), Fairwork Belgium, la Fidex (Fédération bruxelloise des Institutions pour Détenus et Ex-Détenus) et United Freelancers.

Les recommandations ont été classées par thématiques et fréquence d'occurrences.

7.1. Recommandations politiques proposées par des travailleur.es pauvres et précaires bruxellois.es

Une majorité de répondant.e.s a formulé une ou plusieurs propositions qui portent sur des facteurs et des conséquences des précarisations et de l'appauvrissement vécus et ce, à différents niveaux de pouvoirs. Une minorité estime l'exercice vain et trop complexe.

Comprendre les situations de précarités par l'expérience et le vécu pour mieux décider et agir

Depuis 2014³²², les répondants demandent systématiquement que les représentants politiques expérimentent effectivement des situations de pauvreté avant la prise de décision. L'écart entre d'une part les discours et décisions et d'autre part leur vie quotidienne leur semble trop important.

³²¹ L'Observatoire de la Santé et du Social a toujours identifié des recommandations mais depuis le rapport «Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise» en 2015, une synthèse de recommandations politiques directes et formulées par les personnes interviewées figure systématiquement dans le rapport thématique.

³²² Lors de chaque enquête de terrain, nous recueillons auprès des personnes en situations de précarités, des recommandations à l'attention des représentants politiques membres de l'exécutif et lors de chaque enquête, cette demande augmente.

Dans le cadre d'un rapport de confiance dégradé, les travailleur.es pauvres estiment qu'il faut absolument que les élus, qui ont des responsabilités politiques et un pouvoir de décision, soient en mesure de véritablement comprendre les conditions de vie et de travail précaire. Ils soulignent un manque de conscience de la réalité quotidienne des travailleur.euses de la part des élu.e.s³²³.

Pour ce travailleur précaire salarié en formation via un article 60, c'est le contact avec les citoyens et avec «le terrain» qui est la clé pour un choix pertinent de réformes.

Aller sur le terrain, car rien de mieux que de se reconnecter à la réalité de la précarisation des citoyens belges afin de prendre du recul et des mesures concrètes et efficaces rapidement [tp47]

Dans le même sens, ce travailleur de plateforme estime que pour réglementer, il faut en amont bien saisir les potentielles conséquences de chaque mesure sur les travailleurs concernés.

De nouvelles formes d'emplois apparaîtront toujours. (...) Les décideurs politiques doivent comprendre (...) chaque nouveau rôle ou activité créé pour les soutenir correctement. [tp1]

Le témoignage de cet autre travailleur de plateforme va également dans le sens d'une déconnexion des décideurs politiques par rapport à l'expérience précaire qui ne permet pas de prendre des mesures éclairées.

Déjà, il faut des personnalités politiques connectées à la réalité parce que la vérité est la suivante : les gens aux pouvoir pour la plupart sont ces gens qui sont riches qui ont juste été à l'école et ont réussi car toutes les conditions étaient réunies pour le faire. Mais ces gens-là ne connaissent pas ma vraie vie. [tp11]

Cette artiste polyvalente freelance et au noir estime qu'il devrait être obligatoire pour les représentants politiques d'aller à la rencontre des citoyens, des faire des déplacements, de porter de la considération et de la compréhension vis-à-vis de ce que vivent les citoyens précarisés qui travaillent. Elle met également en évidence la complexité institutionnelle.

Je pense qu'il faudrait que les politiciens soient forcés d'aller à la rencontre de la population. Que le monde politique ait un devoir d'études sur le terrain et de rencontre des secteurs en difficultés. Ensuite, il faut absolument revoir ce système politique en triptyque car il est inutile, illogique, injuste, extrêmement onéreux, complexe et sources de fraudes. [tp21]

Avant de prendre des mesures, cette autre travailleuse freelance demande d'éviter de déshumaniser, une reconnaissance de l'émotion et une posture moins surplombante, plus égalitaire et consultative des élus vis-à-vis des citoyens.

J'aimerais bien en dire deux, parce que c'est deux trucs tellement différents. La première c'est d'intégrer la dimension émotionnelle et humaine dans leurs décisions, qui je trouve est dévalorisée, la dimension sociale. La seconde chose c'est surtout, demander l'avis de gens à qui ça va impacter. [tp15]

Ce barman souligne la précarité psychique et financière permanente au travail. Il fait référence à une expérience initiatique obligatoire avant de gouverner : expérimenter la précarité.

-J'obligerais une personne qui prétend gouverner à d'abord passer par des micro-phases ... si on prenait un an pour que chaque personne qui gouverne le monde aujourd'hui prenne 12 emplois dans l'année ... différents ... sur une année ... d'obliger ces gens-là à passer par différents métiers, par différentes strates sociales.

- Mais pas que précaires alors ?
 - Non pas que précaires ... toutes en fait ! Mais qui englobe une grande partie de la société d'aujourd'hui. De ce monsieur qui se lève tous les matins à 5h pour travailler avec sa brouette à celui qui est derrière son bureau assis à faire la comptabilité toute la journée... juste qu'on puisse avoir conscience des choses **parce qu'aujourd'hui beaucoup de gens parlent au nom des autres sans avoir conscience de leur réalité.** Et c'est aujourd'hui ça qui pose problème avec les gouvernements actuels...c'est qu'ils entendent et ils essayent d'écouter mais on n'est pas conscients tant qu'on n'a pas vécu ... [tp39]

³²³Pour chaque recherche, lors de l'élaboration de chaque rapport thématique, nous recueillons ces type de recommandations. La fréquence d'occurrence de cette demande est importante, il s'agit de mesures fréquemment demandées aux élus. C'est pourquoi nous l'avons mise en avant dans cette édition.

Ce travailleur de plate-forme en situation hybride demande à rétablir une représentation politique des travailleurs pauvres et précaires. Dans les parlements fédéral et régionaux, il n'y a pas ou presque plus d'élus qui expérimentent ou connaissent les situations de travail précaire. Pour lui, la décision politique n'est pas légitime tant que l'expérience et le savoir expérientiel ne sont pas effectifs dans les assemblées.

Tant que le pouvoir ne représentera pas le peuple, on s'en sortira pas (...) Est-ce que tu t'es cassé le dos ? T'as été à l'école ? Ouais, c'est pas ça la vie quand tu vas sur les chantiers ! On n'en voit pas le bout, nous (...). Les politiques d'aujourd'hui, c'est des gens qui ont juste été à l'école, leur master, leur docto-rat. C'est facile de prendre des décisions quand t'as pas connu la vraie vie, ils ne savent pas ce qu'on vit (...) En fait ce que je trouve dingue, **c'est que les classes les plus représentées au sein de la population sont les classes les moins représentées au sein du gouvernement**. Pour moi, c'est ça le plus gros problème en Belgique et je dirais même jusqu'en Europe, c'est qu'on est mal représentés par nos dirigeants. [tp11]

Cette recommandation n'est pas anecdotique, au vu de la très haute fréquence d'occurrence de cette demande, dans un contexte de multiples «crises» qui durent. Une part des citoyens est de plus en plus en colère et méfiante par rapport aux représentants et aux décisions politiques³²⁴ comme ce travailleur précaire intérimaire.

Les politiques ne font malheureusement pas bien leur travail. Je n'en fais pas une généralité mais je veux dire, sur le terrain on voit très rarement que les politiques... vivent les conditions qu'ils estiment à la hauteur des probabilités, quels sont les barèmes quoi ! Moi franchement travailler pour 1200 euros c'est insultant, c'est insultant. Vous voulez faire quoi avec 1200 euros ? Si vous habitez sur Bruxelles, je pense que vous connaissez un minimum les montants des loyers. La moitié du salaire si pas trois quart du salaire passe juste dans le loyer. Après, il faut bien vivre, on n'est pas dans la forêt, on n'est pas dans une tribu... on a besoin d'internet, on a besoin, je vais pas dire d'être connecté H24, mais on a besoin d'un minimum survivre et 1200, 1300 euros par mois, c'est de la survie ! Quand on voit ce que touchent les politiciens pour qu'ils ronflent toute la journée à la

Commission européenne et qu'au final ça débouche pas sur grand-chose, moi je trouve ça sidérant. Et je comprends qu'il y a des gens qui pètent des câbles. [tp29]

Conditions de travail, juste rémunération et nombre d'emplois suffisant

Que l'on soit salarié, indépendant ou en situation d'hybridité (cf. chapitre 2), plusieurs recommandations portent sur la stabilité des contrats et arrangements contractuels, sur les conditions concrètes de travail, sur la nécessité de créer ou de développer davantage d'emplois suffisamment rémunérés et protégés.

De manière générale, les travailleurs pauvres reviennent souvent sur la question centrale d'une rémunération qui soit à la hauteur de leur formation et/ou de leur diplôme, et qui soit suffisante pour mener une vie digne.

Ce professeur salarié à temps partiel (involontaire) dans trois contrats différents explique qu'il est rémunéré sur la base d'un diplôme de bachelier alors qu'il détient un master, sa rémunération est trop faible.

Être payé à hauteur des diplômes, ça c'est un truc important. On n'est pas payé à hauteur de notre master, on est payé comme des bacheliers. C'est un truc qui est passé un peu à la radio, on essaie d'avoir gain de cause (...). C'est obligatoire d'avoir les masters pour donner cours mais on est payé aux barèmes de bachelier. [tp50]

Cet ancien employé en CDI devenu travailleur intérimaire soutient que l'indexation des salaires ne permet pas de faire face à l'indexation des produits de consommation.

Au [supermarché], il y a des prix qui évoluent de plus de cinq pourcent, dix pourcent mais le salaire n'est jamais indexé de dix pourcent. Donc là d'office il y a quand même un problème ... [tp35]

Une plus grande stabilité dans les contrats

Les travailleur.es précaires font face à une instabilité dans leurs contrats de travail et ils insistent sur l'importance de réformer et réguler les marchés du

³²⁴Plusieurs sondages et enquêtes attestent d'un fossé qui se creuse de plus en plus entre citoyens et représentants politiques : <https://www.rtbf.be/article/un-an-avant-les-elections-la-crise-de-confiance-entre-les-belges-et-la-politique-11210674>

travail afin de limiter cette instabilité et de leur permettre de bénéficier de contrats de travail plus stables, durables et protecteurs.

Pour cette salariée en contrats à durée déterminée depuis deux ans, il est nécessaire qu'un contrat à durée indéterminée s'enclenche plus rapidement après plusieurs CDD.

Maximum un an de CDD et après engagement à durée indéterminée. [tp05]

Dans un contexte de statuts changeants et imposés entre salarié, indépendant, autres statuts plus précaires, ce professeur demande davantage de salariat et des contrats plus longs.

Un emploi à temps plein avec un contrat de salarié. J'appelle les entités responsables à revoir les types de contrats mis à disposition des jeunes travailleurs, qui sont censés les aider à rentrer sur le marché du travail, mais qui en réalité ne permettent qu'aux employeurs de mal payer des jeunes compétents pour le travail d'un professionnel salarié. [tp07]

Améliorer les dispositifs d'aides à l'emploi pour rendre les contrats plus durables

Plusieurs travailleur.es précaires ont été relativement critiques à 'encontre des «emplois aidés». Ils ont souligné l'importance de développer des dispositifs régionaux d'aide à l'emploi cohérents qui permettent un tremplin vers une stabilité d'emploi, afin de ne pas rester dans la durée dans une situation d'emploi/d'activité temporaire.

Il faudrait également améliorer certains statuts comme celui de l'article 60 : on travaille une année et après on se retrouve encore au chômage ce qui nous laisse dans un cycle répétitif. [tp56]

Cette travailleuse de plate-forme au chômage propose de supprimer plusieurs dispositifs d'aide à l'emploi qui précarisent et créent, selon elle, une catégorie de travailleurs à part entière. Elle soutient de préférence des mécanismes d'activation qui privilient de réelles possibilités d'embauches.

Il faudrait annuler tous les mécanismes qui incrustent les gens dans la pauvreté et la précarité : passeport APE, etc. Cela crée des travailleurs de seconde zone ! (...) Veiller à ce que Actiris et le Forem soutiennent la recherche d'emploi des chômeurs de longue

durée, pas seulement par des formations, mais aussi par la possibilité réelle d'être recrutés par un employeur ! [tp59]

Renforcer les connaissances des intervenants sociaux, en particulier concernant les situations hybrides (cumul et succession de périodes de travail et d'allocations)

Plusieurs travailleur.es précaires témoignent d'erreurs de différents organismes assureurs, organismes de paiement et institutions publiques de sécurité sociale autour de leurs situations.

Certaines institutions de sécurité sociale ne sont pas du tout conscientes de notre milieu, de comment ça fonctionne en fait, et du coup on entre dans aucune case et on se retrouve à ne pas avoir de statut, à ne pas être reconnu par l'Etat. [tp17]

Les conditions d'accès à plusieurs systèmes d'aide sont opposés aux spécificités des champs d'activités de certains secteurs. Des évolutions majeures telles que le recours généralisé au travail précaire (étudiant, travailleur.es de plate forme, aux indépendants, à l'intérim, artistes amateurs, volontaires, ...) sont également défavorables.

Cette artiste freelance met en avant ces situations de travailleur.es qui «ne comptent pas», avec des changements fréquents de contrats, des missions distinctes, une grande polyvalence, des cumuls d'emplois et d'activités fréquents. Elle pointe à la fois le manque d'informations et le risque permanent d'être puni pour des critères que les travailleur.es ignorent de bonne foi.

Moi je n'avais pas spécialement d'entourage pour me conseiller et j'ai fait énormément d'erreurs et malheureusement la Belgique fonctionne comme ça, si tu ne fais pas quelque chose parce que tu n'es pas au courant, tu n'es pas informé, tu seras puni car tu n'avais qu'à te tenir au courant et c'est comme ça que ça marche tout le temps et ce n'est pas un système qui est normal en fait. (...) Au minimum, on doit être informé correctement, parce que moi je me retrouve face tout le temps à des institutions qui ne savent juste pas répondre à mes questions, parce qu'elles ne savent pas, ça a beau être des personnes qualifiées, [Administration compétente en matière emploi] n'a jamais pu répondre à aucune de mes questions. [Administration compétente en matière emploi] m'a même déjà induit en erreur donc, j'ai fait des erreurs et par rapport à ça et il faut

quand même bien se rendre compte que tout fonctionne par rapport aux subsides etc... [tp21]

Cet élément est fondamental dans la mesure où des régimes d'emplois et d'activités précaires se multiplient et que pour chacun de ces régimes, des seuils maximaux et évolutifs de revenus sont autorisés. Il existe également des règles spécifiques de cumuls que les travailleurs et les employeurs ne maîtrisent pas forcément. Les dépassements de seuils impliquent des réclamations d'indus, des impôts, des sanctions (cf. chapitre 2).

Sécuriser financièrement les situations d'hybridités non choisies et stabiliser le maintien des droits sociaux

Il faut sécuriser les parcours et mieux protéger les travailleur.es pauvres lors des périodes creuses qui adviennent ou qui leur sont imposées. Plusieurs travailleur.es demandent des possibilités plus stables et souples de cumuls d'activités et d'emplois avec un revenu de remplacement ou d'aide sociale, qui prennent en considération l'imprévisibilité des contrats et des arrangements contractuels (cf. chapitre 5).

Il y a pour les travailleur.es une urgence de stabilisation de leur situation sociale et professionnelle par de meilleures protections (maintien de droits sociaux, aides complémentaires plus accessibles en matière de santé, de logement, d'énergie, de mobilité,...) et des possibilités de cumuls sécurisées, sans sanctions et réclamations d'indus.

Les conditions d'octroi ou de maintien de prestations complémentaires à une activité sont variables, spécifiques et complexes dans chaque branche de la sécurité sociale (chômage, assurance maladie, ...) et de l'aide sociale (revenu d'intégration, allocations pour personnes handicapées, ...). Les seuils autorisés sont bas alors qu'il est indispensable d'aider les travailleurs à parvenir à assumer les charges financières d'une vie normale.

Beaucoup de travailleurs recommandent d'élargir l'accès à certains droits sociaux concernant notamment l'accès aux allocations de chômage, à l'intervention majorée et au statut d'isolé. Avec les récentes réformes du droit aux allocations de chômage et la diminution du nombre de travailleur.es éligibles au chômage, la question centrale sera celle de la stabilité de cumul du travail avec des revenus du droit au revenu d'intégration sociale et

du droit à l'aide sociale mais aussi avec le droit aux indemnités de maladie et d'incapacité de travail.

De nombreux travailleur.es pauvres ont exprimé des demandes de réformes sur le droit à l'assurance chômage : d'une part le besoin de pouvoir bénéficier de droit à l'assurance chômage³²⁵ de plus en plus complexe à obtenir et maintenir (Observatoire de la Santé et du Social, 2017) ; d'autre part de pouvoir plus facilement bénéficier d'allocations en période de non-emploi ou de pouvoir cumuler des allocations avec des périodes d'activités fluctuantes.

Avec la récente réforme de révision des critères d'octroi et de limitation à deux ans des allocations de chômage, les administrations devront interpréter la réglementation en matière de maintien de droit des travailleur.es éligibles au chômage. Dans ce cas, il sera nécessaire de prendre en considération le caractère court et imprévisible de l'activité et du revenu (contrats et arrangements courts et fragmentés). Cette prise en considération est importante afin de conserver les droits et le maintien de droit des travailleur.es après des périodes d'activité.

Par rapport à d'autres droits, aides et services essentiels à la vie quotidienne (droit à l'intervention majorée, réductions sur les coûts de transports, sur le coût de l'énergie, loyer,...), certains travailleur.es estiment que le seuil de revenus autorisés pourrait être plus élevé afin de pouvoir continuer à en bénéficier et permettre de «tenir» malgré tout, lorsque la situation d'emploi et d'activité s'améliore légèrement.

Améliorer les conditions de travail

Pour beaucoup de travailleur.se précaires, les horaires sont intenables dans la durée. Une amélioration des conditions de travail et une reconnaissance du travail pénible sont indispensables. Cette travailleuse du secteur de l'agroalimentaire (supermarché) demande de la considération pour la quantité de travail abattu, et que la pénibilité soit reconnue.

Les horaires déjà (rires) (réfléchit). Personnellement, qu'on ne soit pas des pions en fait. Qu'on ne nous utilise pas comme des caissiers, comme des réassortisseurs ou voilà des bêtes employés en fait. Qu'on soit reconnu pour le travail qu'on fait, parce qu'on ne fait pas rien en fait. C'est souvent ce que les gens vous disent mais non, c'est pas le cas, je lui dirais ça je pense. Après, tous les boulot

³²⁵ L'enquête a eu lieu avant les accords du Gouvernement de Wever.

ont leurs points positifs et négatifs. On ne peut pas tout changer mais déjà ça. [tp34]

Elle préfère que le personnel soit davantage impliqué dans l'organisation du travail, comme dans les petites structures (autonomie sur l'affectation des tâches, responsabilités de gestion et temps de pauses,...) plutôt que travailler dans de grandes surfaces où les modes de gestions sont «déshumanisés» (manières de distribuer les horaires, d'organiser le temps, de se répartir et de faire le travail).

Pour une partie des travailleur.ses, il faut prendre des mesures qui compensent la pénibilité de l'activité. Il faut également rééquilibrer l'écart des revenus et des avantages entre travailleur.ses riches et stables et travailleur.ses précaires, pauvres et instables. Il y a le sentiment d'un immense contraste entre des travailleurs plus riches et «surfavorisés» et des travailleur.ses pauvres extrêmement «défavorisés».

Prendre des mesures sur des groupes de travailleur.ses pauvres plus exposés

Si la plupart des mesures sont générales et visent le revenu, les modalités d'organisations des employeurs, la complexité du maintien des droits, les conditions de travail, une part des travailleurs a formulé des idées de réformes spécifiques pour des groupes identifiés comme «vulnérables». Les «petits indépendants», les «ménages monoparentaux», les «jeunes» et les «personnes étrangères sans titre de séjour» sont considérés par les travailleur.ses précaires comme des groupes plus exposés.

Les travailleur.ses «petits indépendants»

Plusieurs travailleurs indépendants à temps plein ou par intermittence se sont exprimés pour réformer le statut, les modalités de taxations et le degré de protection des indépendants. L'insécurité financière, l'incertitude de revenus est telle qu'il leur est difficile de remplir leurs obligations de cotisations et de taxes, en particulier pour les «petits indépendants». Les personnes rencontrées insistent sur l'importance de pouvoir mieux informer en particulier les petits indépendants (anciens P2P, entrepreneurs, petits commerces, freelances, entreprises à taille familiale, ...).

Il est nécessaire également, de concentrer les dispositifs d'aides aux indépendants sur une aide au maintien de l'activité plutôt que des incitations à changer de statut et à se lancer en tant qu'indépendant sans bien maîtriser ce que cela implique.

Ouvrir un bureau social et technique permanent à destination des travailleurs indépendants qui souffrent aussi bien souvent de difficultés considérables pour obtenir des informations fiables en matière de réglementation, tant sociale que spécifique à leur secteur et qui ne reçoivent in fine pas d'aide concrète pour les accompagner dans les tâches administratives et de gestion de plus en plus complexes. Les aides aux jeunes entrepreneurs et jeunes entreprises se bornent en effet souvent à l'une ou l'autre réunion de discussion générale ou à des formations visant à encourager les gens à quitter les chiffres du chômage en se lançant sous le statut d'indépendant mais sont très peu orientées sur les moyens à mettre en place pour assurer la pérennité de ces entreprises, comment et combien de temps ils sont en mesure de maintenir leur activité après la création. (...) On a besoin d'informations précises et de canevas au niveau de la gestion quotidienne, sur la manière d'établir ses fiches de salaire, de gérer la TVA, d'anticiper l'impôt, de gérer tout. Il faudrait des check-lists avec par exemple, l'énumération et des liens utiles et direct vers les textes légaux vulgarisés du secteur ; un organigramme de toutes les obligations et droits par secteur d'activité ; l'accès à une permanence administrative pour les questions liées au droit du travail, à la fiscalité, à la réglementation spécifique au secteur ; mais aussi par exemple, une liste actualisée de coordonnées d'opérateurs professionnels pour tous les postes et toutes les opérations clés nécessaires à l'activité (...) et pour ne rien oublier d'intégrer dans le business plan, des assurances, le coût du secrétariat social etc. Mais ça, on n'a rien eu, donc effectivement vous perdez beaucoup d'énergie les premières années à vous organiser par rapport à tout ça. [tp28]

Il faut aider plus efficacement les entrepreneurs, les petits commerces, les micro- et petites entreprises à taille familiale dans la gestion concrète du quotidien.

D'autres travailleur.ses précaires indépendants ont exprimé de réels besoins pour une qualification de leur statut et de davantage de protection : tant pour des non-salariés dépendants (P2P, freelances, ...) que pour des indépendants. Certains estiment qu'il y a trop de différences de traitements, d'avantages, entre différents types d'indépendants, des freelances, des indépendants complémentaires, des travailleur.ses de plate-forme, etc. pour pouvoir par exemple bénéficier d'avantages comme de déduire des frais divers. Il y a peu de syndicats, peu d'informations, peu de protections.

Les ménages monoparentaux, les travailleuses cheffes de ménage

L'enquête a mis en évidence le fait que le travail de care³²⁶ demeure chronophage et majoritairement féminin (soins, tâches éducatives, tâches domestiques, ...) et invisible aux statistiques alors que ce travail contribue pleinement à la sphère productive de l'économie. Le témoignage de cette travailleuse illustre ce fait et propose même une rémunération pour ce travail gratuit et invisible.

Pour moi en tout cas, c'est « donnez moi un boulot et arrêtez de me faire jouer ces jeux de rôle pour supplier qu'on me prenne pour me donner un boulot. Et arrêtez d'imaginer aussi que j'en veux pas du boulot ! ». Parce que pas avoir de boulot, ne pas avoir de place dans la société, ça ruine le cerveau. Ou alors vous acceptez que je suis une femme, je suis une mère de famille seule et franchement notre boulot est impeccable à la maison. Alors venez voir, jugez et venez voir, montrez moi que vous êtes aussi soutenant pour vos enfants. Moi je suis une mère et ça c'est quelque chose qui a beaucoup de valeur. (...) Alors les ministres de l'emploi, excusez-moi mais une mère doit être rémunérée pour le travail d'éducateur qu'elle fait à la maison. Il n'y a personne qui la paie pour le travail d'éducation qu'elle fait. [tp25]

Statistiquement exposées à un plus haut risque de précarité et de pauvreté (Observatoire de la santé et du Social, 2015), les familles monoparentales sont pointées comme groupe spécifique à aider.

L'emploi et le maintien en emploi constituent d'immenses défis dans un contexte de contrats courts, aux horaires incompatibles, de crèches onéreuses et de manque de places accessibles, de manques de possibilités d'aide à domicile, de solutions souvent onéreuses, etc.

Les ménages isolés et les familles monoparentales ou coparentales ou même recomposées ne sont pas considérés dans notre société et donc dans l'administration belge alors que ces situations sont très actuelles aujourd'hui. Chaque personne/citoyen a pour moi le droit d'être financièrement autonome. Croire qu'une personne ou une famille peut vivre d'un salaire ou d'allocations minimum est pour moi une aberration. Cette restriction n'aide ou ne pousse en plus pas la personne à trouver au plus vite un emploi. [tp20]

Les jeunes

Les «jeunes» sont souvent pointés aussi comme un groupe vulnérable en tant que tel en Région bruxelloise et une part d'entre eux cumule des difficultés et inégalités (cf. chapitre 4) qui s'amplifient face aux dynamiques des marchés de l'emploi et des activités, en pleine mutations (cf. chapitre 5).

Il faut un VRAI suivi social sur les jeunes, ils sont l'avenir. Le problème c'est le chômage. Dès qu'un jeune est en décrochage, il faut pouvoir suivre ces jeunes et ne pas les lâcher. [tp57]

Les jeunes bruxellois sont particulièrement exposés au risque de trouver et d'occuper des emplois et des activités précaires: jobs d'étudiants, intérim, emplois aidés, emplois et activités de courte durée, etc. Les inégalités d'âge, de genre, de niveau d'étude, d'origine socio-économique, d'origine étrangère, de statuts s'amplifient.

Par exemple, des étudiants doivent travailler faute de moyens suffisants. Cette travailleuse étudiante multi-jobiste témoigne des inégalités face aux choix de carrière et à l'avenir. Les possibilités futures sont inégales. Quand la priorité est de gagner sa vie, de devoir aider ses parents, de pouvoir payer son loyer, de nombreuses possibilités s'éteignent.

Ceux qui ne viennent pas en cours parce qu'ils doivent payer leur loyer et qui n'ont pas d'autres solutions que d'accepter des shifts en plein milieu de leurs cours, j'en connais, mais il y a la moitié de l'auditoire hein ! Il y en a beaucoup dans l'auditoire donc c'est clair que si je pensais à une carrière idéale, j'aurais aimé continuer à faire de la recherche après le Master, mais je ne le ferai pas pour des questions de financement, ça c'est clair. (...) j'ai besoin d'aller travailler, d'avoir une stabilité financière et de rentrer en fait dans le monde du travail, en tant qu'adulte. Et faire de la recherche, ça voudrait dire trouver des financements et je ne pense pas être prête à devoir courir, c'est ce que j'aimerais faire mais ce n'est pas les conditions dans lesquelles j'aimerais le faire donc je préfère ne pas le faire ! [tp07]

Les travailleur.ses de nationalité étrangère

Laide juridique doit pouvoir être accessible à tous les travailleur.ses précaires, en particulier aux personnes étrangères sans titre de séjour qui travaillent. Laide pour l'octroi d'un séjour et d'un

³²⁶ Travail reproductif d'aide et de soins aux personnes, travail domestique et éducatif, travail d'anticipation des tâches et d'organisation, ...

permis de travail sont une priorité absolue pour ces travailleur.es invisibles qui ont besoin d'un revenu journalier. Ce travailleur de plate-forme l'exprime.

Pour moi, tout ce que je pourrais demander c'est que la situation des papiers soit réglée au plus vite Tout ce qui m'intéresse pour le moment, c'est d'avoir mes papiers et travailler pour avoir un bon salaire. [tp10]

Selon ce travailleur informel jardinier, il est indispensable de régulariser les marchés du travail pour sortir de l'invisibilité et d'une situation sans protections sociale. Cela passe notamment par la facilitation des permis de travail.

On est victime donc nous on demande à l'état d'abord de régulariser le marché du travail. C'est de donner leur droit de pouvoir travailler et cotiser. Voilà. Avoir une vie sociale comme tout le monde, construire une famille ... et voilà, travailler, voyager, voilà. [tp31]

Pour ce travailleur informel venu avec sa femme d'un pays du Maghreb central, il faut faciliter l'accès à l'emploi des travailleur.es étrangers, octroyer plus rapidement des permis de travail et leur renouvellement pour permettre aux travailleur.es pauvres une continuité d'activité, une sécurité financière et juridique. Cette demande a été exprimée plusieurs fois.

C'est les étrangers qui participent à l'économie de ce pays et voilà, il faut assouplir les lois car la Belgique, c'est un Etat de droit et donc il faut changer des lois j'arrive pas à avoir mon permis de travail et idem pour ma femme. [tp40]

Renforcer les services d'inspection du travail et mieux cibler le travail d'organisations publiques d'aide

Il est nécessaire de renforcer les services d'inspection du travail, de travailler au problème de non-déclaration des heures à l'ONSS et sur le non-respect du droit de la sécurité sociale et du droit du travail (horaires, droit aux pauses, prévention des risques et sécurité au travail, ...). Il faut aussi déployer des moyens de la lutte contre la fraude fiscale et le contrôle des lois sociales.

Cette travailleuse estime qu'il y a trop d'organismes d'aide aux indépendants mais qui n'agissent pas dans le bon sens pour la pérennité de l'activité.

Attribuer les subsides européens en matière de création d'emploi et de stimulation économique (notamment la création d'entreprises) directement aux micro-entreprises et PME pour résoudre des problèmes particuliers courants plutôt que de les consacrer à la mise sur pied de structures d'accompagnement en pré-création et à la communication destinée à stimuler la création d'entreprises. [tp28]

7.2. Recommandations politiques proposées par des intervenants professionnels en première ligne

Les intervenants professionnels de première ligne constatent des problèmes récurrents, des évolutions, spécifiques et générales, et s'adressent à tous les niveaux de pouvoir.

Statuts, droits, aides et protections des travailleur.es salariés en situations précaires

Les problèmes posés par les situations hybrides en matière de statuts d'emploi et d'activités reviennent de manière récurrente et les recommandations vont dans le même sens que celles émises par les travailleurs précaires. Globalement, les professionnels de première ligne recommandent de mettre en place des dispositifs devant permettre la sécurisation des parcours entre situations d'emploi et de non-emploi.

Pour les personnes en CDI dans des secteurs précaires, les ruptures de contrats sont fréquentes et le problème de la dégressivité des allocations de chômage devient central. Les travailleur.es qui passent par des périodes de chômage s'appauvrisent. Or, les périodes de chômage non désirées sont plus fréquentes chez les travailleur.es pauvres. Cet intervenant, qui travaille dans le secteur «du social» propose un maintien du salaire entre deux contrats lors d'une entrée au chômage.

Dans notre secteur, vu qu'on est lié à des missions vraiment de courte durée, je trouve que c'est l'occasion justement d'avoir une passion entre deux contrats avec un même salaire garanti parce que ce qu'il se passe, tu gagnes 1600 € ou 1800 € par mois et dans un autre lieu d'accueil, la mission s'arrête parce que les subsides sont gelés, les gens qui avaient leur CDI ont perdu leur CDI du coup. On te dit que tu peux retomber au chômage car ce sera 80% de ton salaire mais ... Le mec qui a

déjà du mal à terminer les fins de mois, qui a des enfants, qui a des frais qui vont tomber ... Quand tu perds ton travail du jour au lendemain et que tu es réduit à 60 ou à 80 %, tu peux pas ... il n'y a plus de bas de laine, tu vas faire quoi avec la facture que tu n'as pas payée ? Tu vas t'endetter parce qu'après il y aura un rappel. Donc oui, dans certaines situations, il faut garantir et maintenir le salaire aux personnes qui vont au chômage. Après cela peut être dégressif mais le problème est que c'est dégressif dès le départ. [intpro34]

Tant pour des CDI précaires que pour des contrats à durée déterminée et temporaires (intérimaire, contrat de courte durée, emplois aidés, etc.), il faut assouplir les possibilités de combinaisons de revenus du travail avec des prestations sociales dans les passages entre activité et inactivité.

Bah c'est des gens qui n'ont pas de statut, des statuts avec peu de protection : intérimaire, contrat à durée déterminée, travail au noir, des choses comme ça. Pour des personnes qui sont peu qualifiées (...) et qui gagnent moins de 1500 euros, pour moi ce qu'il faudrait faire c'est arrêter ces statuts, faire quelque chose au niveau de la loi. [intpro 32]

Si je fais des calculs, je me dis « Je veux bien bénéficier de mon revenu d'intégration dans sa totalité à la fin du mois plutôt que galérer à bosser un jour, deux jours par mois. Je reste à la maison, je ne bosse pas et ça me convient ». Donc il faut changer le mécanisme... Il faut pouvoir combiner. [intpro16]

Cette intervenante juriste estime qu'il faut sécuriser les revenus et le salaire en réduisant les heures prestées.

Il faut baisser le nombre d'heures à atteindre pour un temps plein avec maintien du salaire [intpro02]

Cet intervenant estime faut parvenir à ce que les grandes sociétés contribuent, comme tous les citoyens, au paiement des cotisations et impôts permettant le maintien du système redistributif de la protection sociale.

Les grandes sociétés qui pratiquent l'évasion fiscale affaiblissent le vivre ensemble, on doit lutter contre l'évasion fiscale, c'est de là que vient le réel « trou dans la sécu ». [intpro13]

Enfin, différents professionnels ont émis la suggestion de pouvoir réduire les taxations de précompte professionnel sur les petits et moyens salaires afin éviter les dynamiques de précarisations chez les travailleur.es pauvres et de renforcer leur « pouvoir d'achat ».

De manière générale, les risques et la charge psychosociale sont évoqués et doivent selon les professionnels également être mieux appréhendés par les pouvoirs publics et des dispositifs de prévention des risques plus efficaces doivent être proposés aux travailleur.es pauvres qui sont particulièrement exposés.

Dispositifs d'aides à l'emploi

Selon les professionnels de première ligne rencontrés, il est nécessaire de pérenniser les aides à l'emploi pour éviter les changements de statuts et un retour à la situation initiale.

Oui, moi je trouve qu'il y a pas mal d'aides à l'emploi mais malheureusement elles ne se pérennisent pas dans le temps, c'est-à-dire que ça va permettre un tremplin pour certains, mais après ce sera toujours difficile de retrouver un emploi. Donc il y a des contrats FPI, article 60, Stage First, enfin il y en a beaucoup qui sont des contrats pour six mois, un an, deux ans et après parfois la personne retourne à la case de départ. [intpro18]

Par ailleurs, comme les travailleurs pauvres rencontrés, les professionnels pointent le fait que les dispositifs d'aides à l'emploi ne sont pas suffisamment rémunérés. L'une de nos répondantes assistante sociale évoque la nécessité d'une rémunération suffisante face au coût de la vie.

Au niveau fédéral, je crois qu'il faut réviser un petit peu le système des articles 60... réviser un petit peu les salaires ça c'est sûr... les adapter quand même à la qualité de la vie, dans le sens du coût de la vie, les adapter aux loyers actuels. [intpro16]

Au-delà de la question de la pérennisation des dispositifs d'aides à l'emploi, les professionnels attirent l'attention sur le problème fondamental du manque d'emploi et invitent à prendre des mesures à un niveau plus macroéconomique en matière notamment de politiques économiques et fiscales.

Les plans Activa, Stages First, Articles 60 etc. On n'y touche pas, ils permettent en effet de faire alterner la souffrance, pour qu'elle ne

reste pas trop sur les mêmes personnes, mais il faut bien reconnaître que ces solutions ne changent rien au problème de base du manque d'emploi. [intpro13]

La question du bien-être passe notamment, dans le cadre des dispositifs à l'emploi et à la formation, par un travail de reprise de confiance en soi, de confiance entre l'intervenant et l'ayant-droit.

Oui donc travailler sur la confiance, les accompagner, les former, c'est faire preuve de créativité aussi et faire appel à leurs ressources. Dernièrement, moi j'ai un monsieur qui a beaucoup de problèmes psychiatriques, on a trouvé un bénévolat au milieu de la nature pour le remettre... mais il faut trouver de la souplesse ! Et favoriser le bien-être aussi parce que ça ne sert à rien de les remettre à un travail où ils vont dire : «Non, c'est pas bon». Mais il faut leur trouver un travail de qualité qui leur conviendra ! [intpro18]

Renforcer les administrations publiques et les services d'inspection pour lutter contre les fraudes au droit du travail et au droit de la sécurité sociale

Comme le recommandent les travailleurs précaires, les professionnels de première ligne insistent aussi sur l'importance de renforcer les administrations publiques dans leur travail d'inspection, de détection des abus, de contrôle d'application des règles en leur donnant les moyens d'exercer leurs missions pour faire respecter la législation existante.

Les professionnels abondent dans le sens d'un renforcement des services d'inspection en raison de situations fréquentes de non-respect des droits des travailleur.es. Cette inspectrice sociale pointe le besoin de hiérarchiser les actions à mener afin de se concentrer sur les fraudes plus importantes et la nécessité d'harmoniser les législations et les salaires.

Je vais prêcher pour ma chapelle, c'est le renforcement des services d'inspections, ça c'est clair, je crois que c'est une priorité avec une définition claire des buts. Si c'est lutter contre la fraude, ça veut tout dire et rien dire. À partir du moment où on n'a pas assez de monde que pour tout faire, je pense qu'il faut hiérarchiser. [intpro33]

En particulier, la lutte contre le travail au noir et les politiques migratoires doivent être prises au sérieux et nécessite des changements indispensables.

Plusieurs intervenants demandent en effet de travailler à une régularisation bien plus rapide mais aussi de lutter contre les inégalités au sens large. Il est fondamental de responsabiliser les pouvoirs publics et de faire respecter le droit, y compris par les grandes entreprises.

Il faut pouvoir laisser les services d'inspection sur leurs champs d'actions spécifiques (contrôle du bien-être, contrôle de lois sociales, l'ONSS, ...), les laisser collaborer et leur donner davantage de marge de manœuvre afin de faire respecter la législation sociale.

Mieux informer les citoyens sur leurs droits sociaux et simplifier les canaux d'informations vers les droits et juridictions

Les professionnels de première ligne insistent sur l'importance d'informer correctement les travailleur.es précaires sur leurs droits dans la mesure où ils sont confrontés aux situations socio-administratives les plus complexes. Il faut dès lors pouvoir mener une réflexion sur l'harmonisation, la simplification et la mise à jour des informations reprises actuellement à différents endroits : sites internet, brochures, réseaux sociaux, ... La lisibilité, la clarté de compréhension, sont essentielles pour les travailleurs quels que soient leurs statuts et en besoin d'aide parfois urgente.

Mettre en place un guichet d'informations sur la sécurité sociale et toutes les aides qui sont mises en place. Il faudrait également créer un site internet. Soit y mettre toutes les infos soit au moins rediriger vers les bons organismes/partenaires sociaux/asbl/services/ etc. pour qu'ils.elles sachent vers qui se diriger. [intpro06]

Les travailleurs précaires ne maîtrisent pas toutes les «règles du jeu» (types de combinaisons et de cumuls, seuils d'heures, de jours et de revenus autorisés, ...) et n'ont souvent pas d'autre choix que d'accepter ce qui leur est proposé : une part d'entre eux ignore le statut occupé (usurpation de statut, arnaques, ...) (cf. chapitre 2). En conséquence, pour sécuriser leurs parcours, les transitions, la facilitation des passages, l'information sur les droits sociaux est fondamentale.

Ce travail de centralisation et de simplification va de pair avec la nécessité de mener des actions d'information de tous les types de travailleur.es bruxellois sur les droits sociaux, sur les procédures de demande, de maintien de droit et de plaintes ou de recours en cas de non respect du cadre légal.

Prendre des mesures sur des groupes de travailleur.es pauvres plus exposés

Les intervenants professionnels ont également pointé des groupes de travailleur.es pauvres qui sont particulièrement exposés.

Les travailleur.es «petits indépendants»

Le statut d'indépendant doit être réformé en profondeur, afin d'offrir une meilleure protection et moins de taxations pour les activités à bas revenus, qui ont beaucoup de difficultés depuis la crise pandémique. Les petits indépendants et petites entreprises se retrouvent souvent étranglés dans leurs frais (frais fixes, cotisations, TVA, emplois, impôts ...). Les professionnels recommandent de réduire les cotisations sociales, d'adapter et de moduler les proportions de taxes en fonction des revenus.

Oui, il faut réformer ce statut. (...) Quand tu commences une activité d'indépendant, tu gardes ton côté salarié pour pouvoir justement avoir une certaine sécurité. Tu prends un mi-temps d'un point de vue salarié et puis tu prends un mi-temps indépendant. Un mi-temps indépendant ça veut dire que tu vas faire plus de 40 heures ... voilà tu paies une petite cotisation sociale en fonction de tes revenus et jusqu'à 14.000 euros de revenus, tes cotisations sociales n'ouvrent à aucun droit (...). À partir de 14.000 euros et quelque chose là, ça te donne des droits, mais en dessous tu paies pour rien. [intpro19]

Une intervenante souligne par exemple que des salariés à mi-temps et indépendants complémentaires qui tombent malades se précarisent de facto en raison de l'indemnité extrêmement faible qui est perçue, basée sur leur mi-temps. Or ce statut hybride, à l'intersection des régimes salarié et indépendant, pourrait être mieux protégé puisqu'ils contribuent par leurs cotisations notamment.

Les professionnels rencontrés recommandent également de revoir les taux d'impositions des petits indépendants en fonction de ce qu'ils gagnent réellement en supprimant les deux années de décalage entre les revenus réels et les impôts perçus. Ce décalage contribue à précariser les indépendants.

Les travailleur.es de nationalité étrangère

Plusieurs intervenants professionnels ont mentionné l'importance de pouvoir régulariser plus rapidement le statut des travailleur.es étranger.es, et de faciliter les procédures qu'ils doivent effectuer ; ainsi que de rendre simultanés les octrois de séjours

avec les permis de travail afin d'éviter les multiples complications et problèmes administratifs.

Les grandes difficultés auxquelles les travailleur.es étrangers doivent faire face résultent souvent de temporalités différentes dans les procédures, les conditions, les délais d'octroi et de renouvellement ou de maintien de droit.

Il faut organiser davantage la lutte contre le travail au noir tout en maintenant les droits sociaux des travailleurs qui en sont victimes (...) et augmenter les capacités de contrôle pour veiller au respect des conditions de travail déclarées préalablement à l'octroi des autorisations (fonction, horaires, rémunération...) ; et puis il faut inciter les employeurs à effectuer les démarches pour obtenir les autorisations de travail en temps et en heure. [intpro15]

Plusieurs intervenants professionnels attirent l'attention sur les contrôles indispensables des conditions de travail et des arrangements contractuels des travailleurs étrangers, souvent exploités.

Revoir et renforcer les formes de travail favorables au système de sécurité sociale

La multiplication des dispositifs et des exceptions parmi les nouveaux régimes d'emplois et d'activités étendent les situations où il y peu ou pas de paiement de cotisations sociales en matière de sécurité sociale. Les professionnels recommandent de revoir les contributions pour les différents statuts de manière à favoriser des régimes d'emploi et d'activités contributifs à la sécurité sociale.

Plusieurs d'entre eux pointent la multiplication des régimes défiscalisés qui ne va pas dans le sens du renforcement du système de protection sociale. Il faut dès lors éviter le développement des régimes d'emplois et d'activités précaires, les régimes d'exception, qui favorisent les activités défiscalisées puisqu'ils contribuent à une dissociation du travail et de la protection sociale dans la mesure où il y a une faible (voire une absence) contribution au système de sécurité sociale.

Par ailleurs, il faut pouvoir davantage contrôler et sanctionner les entreprises qui ne respectent pas le droit du travail et le droit de la sécurité sociale ; dont dépend directement l'amélioration des revenus, des conditions de travail et des difficultés traversées par les travailleur.es précaires en dépendent.

Les professionnels attirent l'attention sur l'importance du travail dans ses dimensions sociale, intégratrice et humaine.

Une vraie économie, ce serait une économie sociale. Ce serait une économie sur mesure des réels besoins humains, de travail, de confort et de ressources et avec une dimension pour l'humain, pour le travailleur ... Je suis travailleur et consommateur et je dois faire les bons choix... je ne sais pas changer la fiscalité mais je sais choisir où j'achète quoi et comment ! [intpro20]

Enfin, les professionnels rencontrés soulèvent l'importance de pouvoir valoriser les différents pans de la sécurité sociale, pas uniquement les soins de santé et les pensions, mais aussi les allocations de chômage, dont les bénéficiaires sont souvent montrés du doigt. Les travailleurs cotisent pour la sécurité sociale, qui est un filet de sécurité qui peut être mobilisé de manière légitime :

Donc il faut arrêter de diaboliser une sorte de personne identifiable... (...) équilibrer l'information...ça c'est un truc que je trouve très grave dans...le nombre de personnes qui viennent dans mon bureau et qui me disent « non mais moi je ne veux pas toucher le chômage ! » mais...je leur dis « Mais si ! La moitié de votre rémunération part là-dedans ! Vous devez être fier de faire partie de ce système ! De payer vos impôts, de payer vos cotisations sociales... et donc quand vous vous faites licencier ou quoi, vous avez droit à ce système auquel vous contribuez »... Arrêtons d'avoir honte ! On n'a pas honte des allocations familiales, on n'a pas honte de la pension... [intpro03]

Enrayer la pratique de recours à la sous-traitance et à la «sous-traitance en chaîne» par les employeurs

Plusieurs intervenants exigent des réformes autour des pratiques d'externalisation et de sous-traitance à tous les niveaux de pouvoir. Les autorités doivent contrôler les modalités et les pratiques de sous-traitance³²⁷ ou d'externalisation systématique³²⁸ qui déresponsabilisent le donneur d'ordre et l'employeur principal (cf. chapitre 5).

Sous-traiter signifie la contractualisation de missions, de tâches, de fonctions, de types d'emplois à d'autres entreprises ou entrepreneurs. Cette pratique se développe de plus en plus et comporte des risques pour les conditions de travail et le renforcement des inégalités en raison d'une pression sur les salaires et rémunérations mais aussi sur les conditions de travail.

La sous-traitance concerne tous les échelons des unités économiques : tant les grandes entreprises privées, que les moyennes entreprises, les entreprises publiques ou les petites entreprises ainsi que les entrepreneurs isolés. Ces pratiques concernent des fonction telles que la comptabilité, le nettoyage, le catering, la communication, la traduction, la consultance de missions plus spécialisées (juridiques, de recherche, ...), etc.

La sous-traitance et l'externalisation est aussi observable au niveau des ménages, par exemple dans le cadre du travail domestique (repas, ménage, ...) ou du travail de care (garde, soins, courses pour les enfants et personnes âgées, ..).

Cette sous-traitance s'organise «en chaîne» avec des entreprises externe et comporte des ramifications importantes avec le travail de plate-forme et l'économie numérique. Si en théorie l'externalisation suppose une contractualisation de long terme tandis que l'externalisation de plateforme est une demande de service ponctuelle, en pratique, au plus petit échelon, ces pratiques se rejoignent dans une nébuleuse de demandes de services ou d'arrangements contractuels (économie de plateforme, économie numérique, informelle, ...).

Ces mouvements participent à la dissolution des responsabilités en termes de respect de la législation à chaque nouveau contrat ou arrangement contractuel. Les professionnels rencontrés recommandent que les autorités réforment la législation et contrôlent davantage.

³²⁷ Un contrat de sous-traitance désigne le fait de confier des missions à un acteur externe comme cela peut se faire dans tous les secteurs et cela suppose un «contrat de sous-traitance par lequel l'entrepreneur charge, en contrepartie d'un certain prix, un sous-traitant de réaliser un travail en lui laissant le droit de déterminer les moyens de la réalisation et de la direction de la partie du chantier sous-traitée» in Actualités du Droit belge.

³²⁸ «L'externalisation se distingue des plateformes de travail numérique, qui impliquent également la sous-traitance de services à l'extérieur, car l'externalisation implique une relation contractuelle continue entre les entreprises ou entre les entreprises et les travailleurs autonomes, tandis que les plateformes de travail numérique assurent principalement l'intermédiation de services ponctuels entre individus». Source : European Commission, Outsourcing, working conditions and inequality

7.3. Recommandations de l'Observatoire

A partir du travail d'enquête et de recherche, cette partie reprend quelques recommandations générales sont formulées par l'Observatoire de la Santé et du social en lien avec ses missions³²⁹.

Visibiliser les données les différentes situations d'emploi et d'activité dans la nomenclature établie par l'OIT

L'OIT et les Nations Unies pointent la nécessité d'agir mondialement sur les phénomènes de précarisations des travailleurs.

Au niveau quantitatif, il est nécessaire de poursuivre le travail de «chiffrage» afin de satisfaire à la Résolution concernant les statistiques sur les relations de travail³³⁰ (CISE -18³¹ CIST/20/2018/Resolution I). La classification proposée par l'OIT à l'issue de la conférence internationale des statisticiens du travail permettrait de tendre vers des données plus proches de la réalité, basées sur une meilleure classification des nouvelles formes d'emploi et d'activité précaires.

La classification de l'OIT, mise à l'épreuve des données empiriques, montre qu'il est possible de visibiliser davantage de travailleur.es précaires (cf. chapitre 2) pour mieux saisir la diversité des situations d'emplois et d'activités³³² sous toutes leurs formes ; mais aussi de mesurer plus précisément de nouvelles évolutions du marché du travail en lien avec le développement économique et social.

Il serait également nécessaire de mener une réflexion sur les dénominations parfois contradictoires de certains statuts, qui ne permettent pas toujours de visibiliser les dynamiques actuelles.

Par exemple, on parle d'«emplois atypiques» alors que ces formes d'emplois ou d'activités sont désormais de plus en plus «typiques» dans des contrats, arrangements contractuels et activités non systématiquement incluses et visibilisées par les indicateurs statistiques³³³ (cf. chapitre 2).

Il s'agit aussi par exemple de la catégorie des inactifs qui comprend de plus en plus de personnes actives et qui travaillent (étudiants, retraités, ...) ; la dénomination de «volontaires-bénévoles» alors qu'il s'agit d'«emplois» pour des travailleurs non avertis. La catégorie des non-salariés dépendants pourrait aussi être requalifiée afin de visibiliser la complexité des relations de travail et des risques socio-économiques encourus par les travailleur.es. Il est recommandé d'approfondir cette analyse exploratoire pour différentes catégories de la nomenclature OIT.

Etablir de nouveaux indicateurs

De nombreuses données et 'indicateurs manquent à la possibilité de dresser une image fidèle de ce que représente aujourd'hui la réalité des travailleur.es pauvres. A partir de la classification de l'OIT et de récentes recherches réalisées au niveau belge (Rati & Schouckens, 2023, Horemans et al., 2024; De Becker, 2024), il devient indispensable de disposer d'indicateurs plus fins sur les formes non visibles aux indicateurs classiques (durées des contrats, formes hybrides, types d'arrangements contractuels, travail de plateforme ...) et peu mis en perspectives par rapport aux autres formes plus classiques.

Par exemple, le taux d'emploi ne permet pas de saisir les temporalités et donc de relier un effectif réel de travailleur.es à une durée. L'indicateur de travailleur.es pauvre devrait être étendu au-delà du seuil de pauvreté, comme le montre toute l'analyse du rapport. Plusieurs indicateurs sur les durées d'emplois doivent être construits pour tenter d'estimer et d'approcher le nombre de nouveaux contrats de courte durée par périodes.

Produire des données sur les situations d'hybridité et de l'informalité

Traduire l'hybridité ou tenter de l'approcher statistiquement est essentiel au vu de l'augmentation à venir des situations d'hybridité et ce pour chacune des trois régions. Combiner plusieurs emplois, plusieurs activités et avoir besoin d'une aide ou d'une prestation complémentaire, et ce sur des durées de plus en plus courtes, va concerner un nombre croissant de travailleur.es.

³²⁹ <https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/historique-et-structure/missions.pdf>

³³⁰ Résolution de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail concernant les statistiques sur les relations de travail contenant la classification internationale des statuts d'emploi selon le type d'autorité CISE-18-A et suivant le risque socio-économique CISE-18-R: https://www.ilo.org/sites/default/files/wcms5/groups/public/%40dreports/%40stat/documents/meetingdocument/wcms_648695.pdf

³³¹ <https://www.ilo.org/publications/international-classification-status-employment-icse-18-manual>

³³² C'est sur base de cette hypothèse et de cette nomenclature que nous avons procédé à l'analyse dans tout le chapitre II.

³³³ Il s'agit des contrats temporaires, des contrats d'intérim, des flexi-jobs, du travail étudiant, des formations rémunérées, emplois aides, régimes d'emploi et d'activités précaires ... non comptabilisés.

Par ailleurs, les marchés informels sont en évolutions constante et se développent plus rapidement par la voie numérique. Il est également important de tenter des estimations du travail informel sur le territoire régional.

Informer et accompagner les travailleurs précaires à rendre leurs droits effectifs

Pour accompagner les travailleurs précaires à rendre leurs droits effectifs, il semble indispensable de leur donner les moyens de réaliser un suivi de leur situation socio-administrative via des guichets «physiques» (et pas uniquement «numériques»).

Leurs situations socio-administratives étant souvent complexes, la gestion de leur dossier par la seule voie numérique ne permet souvent pas de pouvoir répondre à leurs besoins de manière optimale. Par définition, les situations-statuts dites «classiques» sont anticipables dans le cadre du développement d'outils numériques, ce qui n'est pas le cas des formes hybrides, combinaisons et successions de contrats et arrangements contractuels fragmentés (chapitre 2). Les risques d'erreurs se multiplient en raison des parcours de plus en plus instables et changeants des travailleurs pauvres.

Pour les mêmes raisons, l'usage des algorithmes (Van Lancker et al., 2025) et de l'intelligence artificielle (IA) dans la numérisation des procédures administratives et du traitement des données doit être monitoré et évalué au regard de l'effectivité des droits des travailleur.es et du droit de la sécurité sociale.

Il a déjà été démontré dans des travaux précédents de l'Observatoire que les risques de non-recours aux droits sociaux augmentent pour les personnes précarisées en raison de la dématérialisation des services publics et des procédures (Mazet, 2016; Observatoire de la santé et du Social, 2017, Noël, 2021; Deville, 2023).

Garantir une relation administrative sécurisante du point de vue des droits à tous les citoyens est indispensable pour tenter de restaurer la confiance (Médiateur fédéral, 2024). Il est urgent d'analyser et de se préoccuper des impacts de l'accélération de ce mouvement de numérisation des procédures, des services et des administrations sur les modalités contractuelles (types de contrats, compréhension, preuves, ...) et déclaratives (encodages par les employeurs et les travailleur.es, ...) des situations-statuts des travailleurs précaires et pauvres ; ainsi que sur l'octroi effectif de leurs droits sociaux et l'enregistrement des changements de statuts (fréquence et combinaisons).

A l'heure actuelle, avant, pendant ou après un emploi ou une activité, obtenir une réponse, suivre son dossier, obtenir une décision et sa justification deviennent de plus en plus complexes.

La fréquence élevée de modifications dans la législation et la réglementation fragilisent les statuts sociaux, mais aussi les conditions d'emplois et d'activités. Il s'agit par exemple, de l'augmentation des dérogations et exceptions au droit du travail (nouveaux statuts, régimes, flexibilité ciblée, ...), de modifications relatives à l'accès et au maintien de droits en droit de la sécurité sociale et en matière de protection sociale (assurance chômage, droit à l'intégration sociale, assurance obligatoire en sois de santé e indemnité, ...).

Il est urgent d'examiner la cohérence entre les nouvelles mesures prises au regard socle des droits fondamentaux des travailleurs. A certains égards, il semble que plusieurs principes généraux en matière de droit soient brouillés par la multiplication de régimes d'emplois et d'activités spécifiques et dérogatoires. En conséquence, les principes et catégories légales et administratives sont remises en question, se brouillent, engendrent des situations-statuts hybrides qui peuvent devenir contradictoires ou incompatibles entre elles.